RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

## 2e Circonscription de l'Yonne

# ÉLECTRICES, ÉLECTEURS,



Le 28 septembre dernier, vous avez, à une majorité massive et inespérée, approuvé les institutions de la Ve République et manifesté votre confiance dans la politique de rénovation nationale entreprise par le Gouvernement du **Général de Gaulle.** Ce vote historique a provoqué d'abord l'étonnement, ensuite l'admiration du monde entier : la France retrouve son prestige auprès de ses alliés et force le respect de ses adversaires.

Le 23 novembre prochain, vous allez désigner l'élu de la nouvelle circonscription AVALLON-TONNERRE-SAINT-FLORENTIN. Votre vote et votre choix seront aussi décisifs pour l'avenir de notre pays que le vote que vous avez émis et le choix que vous avez fait le 28 septembre. Cette fois, grâce au rétablissement du scrutin uninominal majoritaire, vous allez pouvoir vous prononcer librement pour un homme certes, mais aussi pour les idées qu'il défend et les convictions qui l'animent.

Vous me connaissez depuis longtemps. J'ai passé à Avallon la plus grande partie de ma jeunesse. Toute ma famille maternelle est originaire de la commune de Joux-la-Ville où elle est encore implantée.

Il y a douze années que, pour la première fois, alors que j'étais très jeune, vous m'avez accordé vos suffrages.

Ce sont là les deux raisons pour lesquelles j'ai décidé de poser ma candidature dans cette circonscription qui est la nôtre.

Les tâches qui attendent le législateur et le Gouvernement de demain sont considérables.

I. — **Il faut d'abord rétablir la paix en Algérie,** en déterminant son statut politique qui sera négocié avec les 70 députés algériens qui seront élus le 30 novembre prochain. C'est dans le cadre d'une communauté franco-musulmane retrouvée grâce à l'action pacificatrice et intelligente de notre Armée que se forgera l'Algérie nouvelle.

II. — **Ensuite, la défense et la promotion de l'économie rurale,** prépondérante dans notre région, devront être l'objet du souci constant des pouvoirs publics. Ayant appartenu à l'Amicale Parlementaire Agricole, je n'ai pas de peine à affirmer que mon action continuerait à s'exercer dans ce domaine, si j'étais à nouveau votre élu. La loi sur l'indexation des prix agricoles doit être respectée et appliquée, et les mesures de protection sociale doivent être les mêmes pour toutes les catégories de Français, quelles que soient leurs activités. Ainsi les jeunes paysans resteront à la terre pour assurer l'avenir des exploitations familiales, d'autant plus que celles-ci seront mieux défendues contre les calamités qui les assaillent.

Dans le cadre de cette défense du monde rural, nos petites communes, accablées de charges et démunies de ressources peuvent compter demain comme hier sur mon appui, pour les aider notamment dans la réalisation des projets d'alimentation en eau potable, de l'entretien de leur réseau vicinal et de l'amélioration de l'habitat rural.

III. — Notre époque est celle où **le sentiment de la justice sociale** est le plus profondément ancré dans le cœur des Français. Tous y aspirent, mais tous n'en bénéficient pas de la même façon. Egaux devant les risques de la vie et les charges de la famille, ils ne sont pas traités sur un pied d'égalité en ce qui concerne la garantie de ces risques. C'est une lacune qu'il faut combler. Qu'il s'agisse des prestations de la Sécurité Sociale, des prestations familiales et des zones de salaires — si choquantes dans notre région où le niveau des prix est celui de la région parisienne — le chemin qui mène à l'égalité sociale est ouvert ; il faut le parcourir jusqu'au bout.

Lorsque les commerçants et les artisans, ainsi que les assujettis à l'impôt réclament une réforme de la fiscalité, c'est pour obtenir une simplification des textes et aussi plus de justice dans la répartition de la charge fiscale. Ils ont raison. Cette réforme est en cours ; dans quelques semaines, le Parlement devra la terminer dans l'esprit que j'ai indiqué.

IV. — **Les vieux,** à qui leur âge interdit l'exercice d'une activité professionnelle, perçoivent de modestes allocations de base, augmentées, il est vrai, de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité. Le montant de ces allocations doit être fixé en fonction du coût de la vie.

Pour eux également la couverture des risques sociaux (celui de la maladie notamment) n'est pas également assurée selon qu'ils appartiennent au régime général ou à des régimes particuliers. Dans un souci de justice, cette différence devra disparaître.

V. — **Le développement de nos villes,** Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin, a commencé. Il faut le poursuivre en accord avec les municipalités et les organisations professionnelles par l'établissement d'une politique du logement d'abord, par l'aménagement approprié du territoire ensuite, pour y recevoir les industries qui pourraient se décentraliser. Le tourisme est une des sources de l'activité de notre région. Rien ne doit être négligé pour le favoriser.

C'est vers la réalisation de ces objectifs que s'orienteraient mes efforts si vous deviez à nouveau m'investir de votre confiance.

Notre Pays est magnifique, il ne demande qu'à vivre dans la prospérité et la concorde. Les institutions nouvelles vont permettre l'essor de l'une et de l'autre à la fois.

Puissent vos suffrages, nombreux, m'autoriser à poursuivre avec vous toutes et avec vous tous les grandes tâches qui nous attendent.

**Vive la circonscription Avallon - Tonnerre - Saint-Florentin !**

**Vive la Vᵉ République !**

**Vive la France !**

SUPPLÉANT :

Georges BARILLON
Maire de FLOGNY
et Conseiller général de ce Canton

Jean CHAMANT,
INDÉPENDANT - PAYSAN